

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNUANCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comptoir, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le drame de la rue du Rocher.

Le cadavre d'Argenteuil.

Grand concours national de tir.

Le crime de Chaussy.

Suicide d'un élève.

Un mariage à incidents.

Une Victime du Devoir. — Mort du

pompière Sivel.

L'ULTRAMONTANISME

Un journal américain, le *New-York Herald*, publie sur les faits qui ont précédé la dissolution de l'Union de la France chrétienne un récit fort curieux et qui porte la marque de la vérité. Si quelques détails sont inexacts, l'ensemble paraît tout à fait probable.

On sait que le comité de l'Union ne comptait que des adversaires de la République, depuis M. Chesnelong jusqu'à M. de Mackau. Il s'était constitué, sous l'inspiration de l'archevêque de Paris, à la suite du Congrès des catholiques français de 1891.

Le Congrès de 1892, qui était le vingt-et unième, s'est réuni le 10 mai dernier. Ce jour-là, suivant l'habitude, l'assemblée réclama par télégramme la bénédiction du pape. La réponse du Saint-Père, avec injonction aux catholiques de se placer sur le terrain constitutionnel, ce qui constituait une bénédiction conditionnelle, arriva le 11 à M. Chesnelong, mais celui-ci n'en donna communication au Congrès que le 12. Les membres du comité de l'Union avaient voulu prendre le temps de délibérer avec le cardinal Richard.

Voici, d'après le *New-York Herald*, les résolutions auxquelles ils s'arrêtèrent : premièrement, donner au Congrès lecture de la dépêche papale, sans ajouter un mot, une parole de remerciement; deuxièmement, pour montrer qu'ils ne se soumettaient pas, se démettre de leurs fonctions de membres du comité de l'Union; troisièmement, ne pas proposer au Congrès l'adoption d'une adresse au pape, ce qui était dans la tradition constante.

C'est en effet ce qui eut lieu. Le *New-York Herald* ajoute que le 15 mai, à un déjeuner réunissant à Montmartre, à l'issue d'un pèlerinage au Sacré-Cœur, tous les membres du Congrès, M. Chesnelong, M. Keller, tous les seigneurs d'importance, se désintéressèrent du toast de rigueur au pape qu'un catholique obscur fut obligé de porter.

« Les choses en sont là, dit le journal américain, tous rapports sont interrompus entre la cour de Rome et les chefs, blanchis sous le harnais, du parti catholique en France. »

Il faut pourtant faire exception pour M. de Mun.

Un certain nombre de républicains se félicitent de cette intervention du pape dans nos affaires intérieures. Encore ce matin, M. Joseph Reinach écrit dans la *République française* : « L'adhésion de M. de Mun à l'Encyclique n'en reste pas moins un fait d'une importance considérable parce qu'elle brise entre les mains des partis de monarchies l'arme même dont ils se servaient contre la République avec le plus de fureur. »

Je n'examine pas si nous aurons à gagner ou à perdre au changement de terrain et de tactique adopté par l'opposi-

tion à la République. J'admets que pour le moment l'attitude du pape gêne fort et embarrasse cruellement les monarchistes.

Mais il n'y a pas qu'aujourd'hui; il y a demain.

Ne comprend-on pas que c'est un fait considérable et pouvant entraîner dans l'avenir les conséquences les plus graves, que cette prétention de la papauté d'intervenir dans les questions d'ordre politique? C'est la pure doctrine de l'ultramontanisme. Ce n'est ni plus ni moins, pour ne parler que de la France, que le pape devenant le chef politique des catholiques français. Et on a l'air de trouver cela tout simple et quelques uns s'en congratulent.

Le *Moniteur de Rome*, dans un article communiqué par le Vatican, s'est expliqué avec une parfaite clarté sur la question de principe, telle que la conçoit la papauté. « Il n'est pas permis à un catholique, dit-il, de se soustraire au magistère du Souverain Pontife quand celui-ci juge utile de porter un jugement sur des questions concernant la politique, mais qu'il estime intéresser aussi la religion et sa défense. »

Ne voit-on pas que c'est un retour à des entreprises qu'aucun gouvernement, qu'aucune monarchie n'a tolérées?

La papauté n'aspire pas moins qu'à prendre la direction du mouvement politique et social dans le monde. Cela est d'autant plus grave que le pape n'étant plus un souverain temporel, les gouvernements ont contre lui bien moins de moyens d'action.

Aujourd'hui, cela nous paraît drôle parce que cela désoblige M. Chesnelong et M. le comte de Paris. Vous croyez que la diplomatie papale sert les intérêts de la République.

Mais si demain le successeur de Léon XIII voit sous un autre jour les affaires de France, s'il appelle les catholiques à une insurrection morale contre le gouvernement de la République, que direz-vous, vous qui aurez laissé passer sans protester le précédent créé par Léon XIII, vous qui aurez applaudi à la formation d'un parti catholique, serviteur obéissant de la papauté, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux? RANC.

LA POLITIQUE

Il faut être logiques. Si nous appelons la démocratie aux fonctions électives, il est évident que nous devons la mettre à même de remplir ces fonctions.

Les élus populaires ne vivent pas généralement de rentes à eux laissées par leurs pères et mères. Ils travaillent, d'ordinaire, toute la journée pour gagner leur pain quotidien et celui de leur famille. Si vous proclamez que leur place est, à eux aussi, dans nos assemblées municipales, il ne faut pas les en exclure de fait en maintenant rigoureusement la gratuité des fonctions électives.

C'est ce qu'on a compris la plupart de ceux de notre parti. — C'est ce que quelques députés viennent de remettre à l'ordre du jour en déposant sur le bureau de la Chambre un projet de loi — oh! bien court, car il ne se compose que d'un article — mais bien topique, car cet article est ainsi conçu :

« Les conseillers municipaux des chefs-lieux de département et d'arrondissement et des villes qui comptent 10,000 habitants et au-dessus pourront recevoir une indemnité. »

Evidemment, dans les petites communes, il y a assez peu d'affaires municipales à traiter pour que la perte de temps occasionnée à chaque conseiller soit à peu près insignifiante. On se réunit le diman-

che, pendant une heure, de temps à autre, — et cela suffit parfaitement au roulement journalier. Mais dès que la cité devient importante, dès que la municipalité a autre chose à faire que d'approuver les comptes sommaires dressés par l'instituteur qui est secrétaire de la mairie, il est de la plus simple équité que la possibilité d'une rémunération représentant au moins le temps perdu permette à tous ceux qui ont la confiance des électeurs de venir s'asseoir au conseil municipal.

A Lyon, par exemple, je pourrais citer plus d'une douzaine de nos conseillers municipaux à qui les séances, soit publiques, soit privées, font perdre un temps considérable qui, pour eux, se traduit par une perte d'argent très désagréable. D'ailleurs, puisqu'on a laissé dormir la loi de gratuité en concédant à certains maires — le nôtre par exemple — des frais de représentation qui ne sont en réalité qu'une simple indemnité et une rémunération toute naturelle, par quel raisonnement arriverait-on à trouver mauvais, pour les conseillers, ce qu'on trouve excellent pour les maires?

Au moment surtout où des municipalités entières ouvrières viennent d'être élues dans un certain nombre de nos grandes villes, il serait souverainement impolitique et injuste, de leur montrer une rigueur qui ressemblerait à de l'hostilité aussi peu déguisée que possible.

Le projet Rousse est logique. Il est conçu dans un esprit absolument démocratique, il répond à un besoin qu'on pourrait aussi appeler une nécessité, — il n'y a donc aucune raison acceptable pour que le Parlement ne lui fasse pas bon accueil.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

Le Travail des Femmes et des Enfants

Paris, 26 mai.
La grosse question de la réglementation du travail des femmes et des enfants, en suspens depuis plusieurs années, par suite des renvois alternatifs dont elle a été l'objet d'une Chambre à l'autre, va pouvoir être réglée à bref délai et consacrée d'une manière définitive par la loi.

La commission du travail à la Chambre a décidé hier, en renonçant aux modifications qu'elle voulait primitivement provoquer, de proposer à la Chambre de ratifier purement et simplement le texte voté par le Sénat.

Ce texte consacre l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants, que la Chambre avait toujours votée et que le Sénat n'a admis dernièrement qu'après l'avoir rejeté deux fois auparavant.

Le texte consacre ensuite la fixation d'une durée légale de la journée de travail des femmes et des enfants. Le Sénat s'était toujours refusé à cette fixation et l'a admise finalement il y a quelques semaines. Mais il a fixé la journée à onze heures, alors que la Chambre avait adopté dix heures.

Enfin le Sénat a accepté, comme la Chambre, que les enfants ne pussent travailler qu'à partir de l'âge de treize ans.

Dans ces conditions, la commission a pensé qu'il y avait un intérêt considérable à consacrer par une loi définitive ces divers points si importants et à assurer la promulgation de cette loi à bref délai.

C'est dans cet esprit que la commission a renoncé à demander la suppression de la double équipe. Cette dernière a été imaginée pour compenser l'interdiction du travail de nuit. Dans le projet, le travail de onze heures ne peut être effectué qu'entre cinq heures du matin et neuf heures du soir.

Mais il comporte la possibilité de faire commencer plus tôt et finir le travail plus tard, soit de quatre heures du matin à dix heures du soir, à condition qu'il soit réparti entre deux équipes d'ouvrières travaillant huit heures, l'une de quatre heures du ma-

tin à une heure de l'après-midi, l'autre de une heure de l'après-midi à dix heures du soir, avec une heure de repos.

Les petits industriels combattent cette disposition, car elle les mettrait en situation d'inégalité vis-à-vis des grands industriels qui seuls ont la possibilité d'entretenir une double équipe. C'est pour cela que la commission avait songé à faire disparaître de la loi cette disposition qui, jusqu'ici, avait été adoptée par les deux Chambres.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, elle a renoncé à cette modification pour assurer le vote de la loi à bref délai.

M. Sibille, député de Nantes, déposera le rapport sur cette loi très prochainement, et il n'est pas douteux que la Chambre n'en adopte les conclusions.

Nouvelles Militaires

Paris, 26 mai.
La retraite proportionnelle à partir de vingt ans, et non de vingt-cinq ans de service, comme on l'a annoncé à tort, sera un fait accompli pour le 1er juillet.

On s'attend au ministère de la guerre à ce que cette disposition législative soit appliquée avant la fin de l'année à 100 officiers d'infanterie, 40 officiers de cavalerie, 40 officiers d'artillerie, et 20 officiers du génie.

Trois peu de lieutenants-colonels seront compris dans les décrets admettant à la pension restreinte les 200 premiers officiers qui bénéficieront de la loi nouvelle. Elle est faite en réalité pour assurer des éléments jeunes expérimentés dans les grades de commandant et de capitaine pour les régiments de réserve.

Les états-majors du gouvernement militaire de Paris, du 3^e corps à Rouen et du 4^e corps au Mans n'ont pas encore reçu les ordres de mouvement concernant la relève dans la capitale des 5^e et 8^e divisions par les 6^e et 7^e divisions.

Ce mouvement prévu pour le mois de septembre intéresse 4 divisions, 8 brigades et 16 régiments d'infanterie. Sera-t-il restreint aux portions principales ou, comme précédemment, dépôts et bataillons de guerre seront-ils déplacés?

Une décision ministérielle fixant les officiers est absolument nécessaire.

Informations Politiques

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Mulhouse, 26 mai.

Le bruit court ici que l'empereur d'Allemagne aurait manifesté l'intention d'envoyer le prince de Hohenzollern, statthalter d'Alsace-Lorraine, saluer le président de la République française à son arrivée à Nancy.

AU DAHOMEY

Paris, 26 mai.

Le ministre de la marine vient de recevoir un télégramme lui signalant les mouvements de Dahoméens armés dans la direction de Grand-Popo.

Pour parer à toute éventualité, un renfort de 60 Sénégalais a été envoyé dans cet établissement; l'avis de l'*Héron* reste à la disposition du poste.

M. CAVAGNAC

M. Cavaignac, ministre de la marine, est rentré à Paris ce matin.

LA CAVALERIE DES ALSACIENS-LORRAINS

Un projet curieux et fort intéressant vient d'être mis à l'étude au ministère de la guerre.

Il s'agit d'employer, avant tout autre recrutement, dans les corps de cavalerie stationnés à la frontière de l'Est, les Alsaciens-Lorrains qui viennent prendre du service en France.

Cette cavalerie spéciale par ses renseignements et sa connaissance topographique du pays, par les guides et les interprètes dont elle pourrait disposer, serait appelée, d'après l'avis du comité technique, à jouer un rôle des plus utiles en cas d'hostilités immédiates entraînant une rapide action des troupes de reconnaissance.

UN MAIRE SOCIALISTE

Montluçon, 26 mai.

Le conseil municipal socialiste a voté une indemnité annuelle de 3,000 fr. à M. Dormoy, maire.

M. Dormoy vendait de l'huile au détail avec une voiture à bras dans les rues.

DUEL ENTRE JOURNALISTES

Soukaras, 26 mai.

A la suite d'un article offensant pour M. Luigi, rédacteur en chef du *Petit Soukaras*, publié par le *Reveil de Soukaras*, une rencontre a eu lieu entre M. Luigi et M. Betoulle, gérant du *Reveil de Soukaras*. M. Betoulle a été blessé à la poitrine.

LES MILITAIRES EN SUISSE

Genève, 26 mai.

Le Conseil Fédéral vient de prendre un arrêté interdisant l'entrée, sur le territoire suisse, de militaires en tenue et en armes. Cette mesure a été prise à la suite de l'incident suivant qui s'est produit à Genève :

Un capitaine d'infanterie prussienne rencontré, il y a environ deux mois, sur une promenade publique, deux sous-officiers du génie français. Ceux-ci passèrent à côté de l'officier allemand, le regardèrent, mais ne le saluèrent pas.

Le capitaine ne put intervenir sur le moment, non par crainte d'un scandale, mais parce que, ne connaissant qu'imparfaitement notre langue, il lui eût été difficile de présenter ses observations sur place.

Il alla toutefois porter ses réclamations auprès des autorités suisses qui, fort embarrassées, déclarèrent qu'elles ne pouvaient intervenir dans des cas semblables.

Pour éviter de nouveaux incidents de ce genre, le gouvernement suisse a décidé de ne plus laisser passer la frontière à des militaires en uniforme et en armes.

L'Accord Commercial Franco-Espagnol

Madrid, 26 mai.

Le ministre des affaires étrangères a télégraphié hier au duc de Mandas les concessions faites par le conseil au sujet de l'accord commercial franco-espagnol, et lui a demandé de les porter à la connaissance de M. Ribot.

L'Espagne demanderait à la France de lui accorder le bénéfice de son tarif minimum à l'échange du sien, dont elle s'engagerait à abaisser à bref délai les taxes qui toucheraient les produits français.

Voici, d'après les journaux, quelles seraient les conditions du *modus vivendi* commercial qui ferait actuellement l'objet des négociations entre la France et l'Espagne.

Le gouvernement espagnol à partir de l'application du *modus vivendi* jusqu'au 30 juin inclus, appliquerait à la France les tarifs douaniers appliqués aux autres nations dont les traités expirent seulement le 30 juin.

A partir du 1^{er} juillet, l'échange des produits aura lieu conformément au tarif minimum des deux nations, mais à la condition que les Chambres françaises autorisent le gouvernement français à accepter le tarif minimum espagnol.

Cet échange de tarifs étant autorisé, les négociations continueront en vue d'arriver au traité définitif qui mettra fin au *modus vivendi*.

A la Chambre Italienne

Rome, 26 mai.

Ala séance de la Chambre, M. Giolitti défend le programme du nouveau cabinet et déclare qu'il est nécessaire d'opérer des réformes dans l'administration de l'armée et des finances.

Parlant de la question militaire, l'orateur dit que ceux qui veulent trop réduire l'armée ne visent qu'à la désorgan

une voiture des ambulances urbaines existant un laps de temps incompatible avec l'urgence du transport de la blessée.

On sait le reste. Notre collaborateur, M. Rouanet, conseiller municipal, a écrit au préfet de police pour lui déclarer qu'il interpellait au sujet des incidents que nous venons de raconter.

Ajoutons que, durant l'agonie de M^{me} Lassimonne, son mari se présenta à la directrice de la maison de santé de la rue d'Armailles pour être introduit auprès de la mourante.

— J'ai des ordres formels du médecin, répondit la directrice, pour qu'aucune personne étrangère à la famille de notre pensionnaire ne pénétre auprès d'elle.

Devant ce refus, M. Lassimonne se fit alors connaître en disant :

— Eh bien ! je suis le mari et pour obtenir satisfaction, j'ai au besoin requérir le commissaire de police.

Quand, après avoir ainsi parlé, M. Lassimonne put arriver auprès de sa femme, elle rendait le dernier soupir.

L'Enterrement

Hier matin, à dix heures, ainsi que nous l'avons annoncé, on a vu à l'église Saint-Ferdinand des Ternes, les obsèques de M^{me} Lassimonne. Aucune lettre d'invitation n'ayant été envoyée, il n'y avait dans la nef qu'une vingtaine de personnes. Une foule de curieux se trouvaient sur le terre-plein devant l'église, et les bas-côtés, dans l'intérieur du monument, étaient bondés de monde. Sur le cercueil, beaucoup de couronnes en fleurs naturelles et des bouquets.

Le deuil était conduit par le père et la mère de la victime, M. Albert Delaporte et M^{me} Delaporte. M. Lassimonne n'assistait pas à l'enterrement de sa femme.

La messe a été dite par l'abbé Mittheiser. M. Lemonnier, curé de la paroisse, a donné l'absoute.

L'inhumation a eu lieu au cimetière des Batignolles.

M^{me} Raymond

M^{me} Claire Raymond, auteur du meurtre, n'a pas été extraite du Dépôt hier. M^{me} Dely, sa mère, lui fait parvenir ses repas du dehors. Depuis son arrestation, M^{me} Raymond n'a cessé d'exprimer des regrets de l'acte criminel qu'elle a commis. Une chose la préoccupe : c'est l'état de santé de son mari. Elle a fait demander à une personne de sa famille « comment allait Paul ».

Elle a été conduite dimanche matin au service anthropométrique. Elle faisait partie d'un groupe de détenues. Elle a été photographiée et mesurée à son tour.

Pendant cette opération, elle n'a pas proféré une parole, mais elle était très émue. Une fois la chose faite, elle est allée s'asseoir sur un banc avec les autres détenues mesurées avant elles. Frappée de sa distinction et de l'élégance de son costume, un des employés, qui avait vu sur la fiche qui la concernait cette inscription : « Tentative de meurtre », lui demanda des détails sur le crime qu'elle avait commis. A cette interrogation, M^{me} Paul Raymond fondit en larmes et raconta le drame point par point, et nous l'avait fait connaître. Elle ignorait alors si la victime mourait de ses blessures.

L'Instruction

M. Athalin, juge d'instruction, a interrogé très sommairement, hier, M^{me} Raymond. L'enquête a été établie que samedi M. Paul Raymond et M^{me} Lassimonne ont déjeuné au restaurant du Père Lathuille, avenue de Clichy.

M^{me} Lassimonne avait amené avec elle sa fille, Germaine, âgée de dix-huit mois. Avec l'enfant, M^{me} Lassimonne et M. Raymond se rendirent rue du Rocher, 33. L'enfant fut couchée dans une chambre à gauche qui est séparée par un salon de la pièce de l'appartement où le drame a eu lieu.

M^{me} Delaporte, informée de l'événement, est venue chercher la petite Germaine, qui, à cinq heures et demie, dormait encore dans son lit.

Hier, M. Verelst, collègue et ami de M. Lassimonne, sur sa demande, est allé rue d'Armailles et a dit à M^{me} Delaporte que M. Lassimonne désirait reprendre la petite Germaine.

M^{me} Delaporte est venue trouver alors M. Lassimonne, tenant Germaine par la main, et elle lui dit ces simples mots :

— Monsieur, voici votre enfant.

— Merci, madame, a-t-il répondu.

Les témoins du drame ont été invités à se rendre vendredi au cabinet du juge d'instruction.

M^{me} Decori a été choisie par M^{me} Raymond comme défendeur.

LE

CADAVRE D'ARGENTEUIL

Paris, 26 mai.

Malgré toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, par les agents de la brigade de Sûreté de Seine-et-Oise, le domicile de Frédéric Boitelle n'a pu être découvert.

Où s'est-il rendu après avoir quitté son appartement du boulevard Voltaire, à Asnières ?

A Neuilly-sur-Seine, déclarent plusieurs personnes.

Dans cette dernière localité, ni sur les listes de recensement, ni sur les listes électorales, on n'a relevé le nom de Boitelle.

Hier, jour d'audience à la mairie de Neuilly, la photographie du défunt a été montrée à plus de quinze hommes d'affaires, mais personne ne la reconnaît.

Cela n'a, du reste, rien d'étonnant ; car, contrairement à ce que racontent plusieurs de nos confrères, Boitelle ne tenait pas un cabinet d'affaires. Ce n'était qu'un intermédiaire entre vendeurs et acquéreurs de fonds de commerce.

Très original, fantasque même, poète à ses moments perdus, s'occupant d'inventions plus ou moins bizarres, Boitelle s'était brouillé avec toute sa famille.

Il est néanmoins étonnant qu'après toute la publicité faite autour de son nom, un des membres de la famille ne se soit pas fait connaître au Parquet de Versailles.

Si le cadavre avait été porté à la Morgue de Paris, comme cela aurait dû se faire, il est à peu près certain que Boitelle serait aujourd'hui officiellement reconnu.

Malheureusement, les corps trouvés sur le territoire de Seine-et-Oise, alors même (et c'est le cas) que l'autre rive apparaisse au département de la Seine, sont tiennent au département de la Seine, sont immédiatement inhumés. Il arrive même souvent que l'on ne prenne ni leur photographie ni leur signalement. Les maires se contentent de prévenir la préfecture de leur département qu'ils ont fait enterrer un individu paraissant répondre à tel âge et vêtu de telle façon.

Les procès-verbaux sont enfouis dans les cartons et ils n'en sortent plus.

Comment veut-on établir l'identité d'un corps en agissant de cette façon. Il serait temps, croyons-nous, de changer cette manière de procéder et cela dans l'intérêt général des familles.

En dehors de la piste Boitelle, les agents de la Sûreté de Seine-et-Oise vérifient plusieurs dispositions, signalées à la suite de la découverte du cadavre d'Argenteuil.

Il s'agit d'abord du propriétaire d'un

grand café de Saint-Germain-en-Laye, qui, il y a trois ans, a disparu subitement et est venu habiter pendant quelque temps dans la maison où demeurait Boitelle, à Asnières.

De là, l'ancien cafetier se rendit à Levallois-Perret, dans une usine d'électricité où il avait trouvé un emploi. A la suite de la déconfiture de cette société, l'ancien patron du café alla habiter à Paris, où l'on perd ses traces.

On a signalé également au parquet de Versailles un ancien officier ministériel du département de la Dordogne, dont le signalement correspond à peu près à celui du cadavre trouvé à Argenteuil.

UN MARIAGE A INCIDENTS

Paris, 26 mai.

Nous avons annoncé hier, en dernière heure, le mariage de M^{lle} de Rothschild, à ce lieu à Paris dans la synagogue israélite. Voici de nouveaux détails sur la cérémonie et sur l'incident provoqué par le marquis de Morès, l'antisémite bien connu.

Le mariage de M^{lle} Juliette de Rothschild, fille du baron Gustave de Rothschild, avec le baron Léonino, ingénieur civil des mines, a été célébré en grande pompe. Mais la cérémonie a été troublée par quelques incidents qui ont eu leur dénouement au poste.

Aux abords de la synagogue, rue de la Victoire, se trouvaient une vingtaine de camelots, embauchés depuis la veille pour la circonstance, qui vendaient, en en oriant le titre à tue-tête, un journal intitulé *« Les Juifs ! »* et une autre feuille dont le bas titre était : *« Vive Rothschild ! »* et le premier et probablement le dernier numéro, paru justement hier, s'appelaient : *« Vive Rothschild ! »*

De temps en temps, les vendeurs de ces journaux lançaient dans la direction de la synagogue des poignées de ces pilules odieuses, surnommées *« toutes puantes »*. Ces pilules, déversées sous le pied des curieux, empuantissaient l'atmosphère d'un arôme fort désagréable à respirer.

M. Guénin, commissaire de police, prévenu de la manifestation qui devait être organisée, avait demandé le concours de plusieurs agents de la Sûreté pour l'empêcher. Il l'a étouffée dans l'œuf, c'est-à-dire avant l'arrivée du cortège nuptial, en arrêtant treize camelots qui se distinguaient par leur ardeur à crier : *« Vive Rothschild ! »* et *« A bas les Juifs ! »*

Ils ont été maintenus jusqu'à dix heures au poste de police, puis relâchés, sauf un, nommé Chauvet, envoyé au dépôt pour rébellion.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

M. le marquis de Morès assistait en spectateur à ces incidents.

mare de sang. Le visage tout ensanglanté était absolument méconnaissable.

Le crâne avait été défoncé à coups de pied ; la tête tuméfiée et noire indiquait également que la victime avait été étranglée. Elle avait cependant dû opposer une résistance désespérée, ainsi que le témoignait le désordre de la pièce ; car malgré son grand âge, la veuve Raffy était encore très vigoureuse.

Les meubles avaient été ouverts et fouillés, et le contenu avait été répandu sur le parquet ; le lit complètement bouleversé paraissait également avoir été fouillé.

On ne constata cependant la disparition d'aucun objet composant l'ameublement ni d'aucune valeur.

Les titres que la veuve Raffy possédait chez elle se trouvaient enfermés dans une cachette dont elle et ses enfants avaient seuls le secret.

Cette cachette était intacte. Comme chez la veuve Tissier, à Poissy, le 4 décembre dernier, les assassins de la malheureuse femme avaient dû se cacher pendant le jour dans son domicile et avaient attendu qu'elle se mit au lit pour la tuer ; car la veuve Raffy avait l'habitude de fermer soigneusement ses portes lorsque la nuit venait.

L'Enquête

Le parquet ordonna l'arrestation d'un habitant de Bruell, nommé Haranger, gendre de la victime ; mais ce dernier, par un alibi, parvint à établir son innocence et ne tarda pas à bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Déjà, l'enquête avait été continuée sans succès. M. Fraigneau, juge d'instruction, était pourtant persuadé que le crime n'avait pu être commis que par des personnes habitant la localité et très probablement par des membres de la famille de la victime.

Ce fut dans ce sens qu'il fit continuer les recherches par le brigadier de gendarmerie. Il avait déjà recueilli de graves présomptions contre les époux Raffy, lorsqu'une nouvelle brigade de Sûreté, créée dans Seine-et-Oise, il y a quelques mois, vint prendre son service et le brigadier Perrin, assisté d'un agent, continua les recherches de concert avec la gendarmerie.

Les Auteurs présumés du Crime

Au cours de deux voyages qu'il fit à Chaussey, le brigadier Perrin recueillit les renseignements suivants, qui lui parurent attirer les plus graves soupçons sur les époux Raffy, fils et bru de la victime, et l'amant de la femme Raffy, un sieur Clémence, marchand de fromages.

La femme Raffy entretenait avec Clémence et au su de tout le monde, des relations intimes que son mari semblait ne pas remarquer et qui n'auraient cependant pas échappé au moins clairvoyant.

Aussi la complaisance de Raffy, dont le caractère violent et emporté était bien connu, ne s'expliquait pas dans la circonstance. On en vit bien vite à penser qu'il avait intérêt à fermer les yeux, parce qu'il avait à redouter l'amant de sa femme.

Entre autres détails horribles, on racontait encore à Chaussey que la bière dans laquelle on avait renfermé le cadavre de la victime avait été faite par Raffy qui, ne pouvant y placer tous les lambeaux de chair et les entrailles, séparés au moment de l'autopsie, en avait fait une partie dans son jardin, avec un cynisme révoltant.

Enfin, la cachette où se

personne ne semblait faire attention à moi. J'eus vite fait de recouvrer mon sang-froid. A 6 heures 17, je m'embarquais pour Lyon.

Et Ravachol ajouta en manière de réflexion :

— D'ailleurs j'avais mon revolver. Et je n'aurais pas hésité à m'en servir !

Montpellier, 26 mai.

La femme Lapert, épouse Rullière, ancienne maîtresse de Ravachol, sera transférée ce matin de la maison centrale à la prison de Montrouge pour être jugée devant la cour d'assises que Ravachol est bien l'auteur du crime de la Varizelle.

La femme Labret purge ici une condamnation de sept ans de travaux forcés pour complicité dans le crime de Chamblès.

MEURTRE A MONTRACOL

On nous télégraphie de Bourg :

Dans l'après-midi d'hier, Pierre-Napoléon Béraudier, âgé de 50 ans, cultivateur à Montracol, a tué dans sa cour son voisin, Joseph-Louis Laroche, âgé de 26 ans. L'un et l'autre sont mariés.

Ce meurtre a été commis à la suite d'une discussion commencée par la femme Laroche, qui réclamait à Béraudier le prix de sa robe déchirée par le chien du voisin.

La dispute s'envenima tellement que Béraudier donna un coup de couteau à la femme Laroche dans la région du cœur de Laroche, qui tomba mort après avoir fait quelques pas.

La justice s'est transportée ce matin à Montracol.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps chaud et lourd d'hier n'avait pas attiré à la campagne autant de monde qu'on aurait pu le supposer. On craignait un orage, le vent qui soufflait et soulevait des montagnes de poussière, n'avait rien de très agréable, et on s'est abstenu de partir.

Les gens n'étaient pas encombrés ; ces sont nos promenades publiques, Bellecour, Paroche, le Parc, la vogue de la Croix-Rousse, qui ont bénéficié de la présence de nos compatriotes. Seule, la coquette station de Charbonnières était envahie, le soir, par de nombreux amateurs désireux de goûter le frais.

C'était hier le premier jour de fête où se rouvraient ouvertes les « bêtes » payantes sur le Rhône.

Tous ces établissements, dans l'attente de leurs clients, avaient arboré des trophées de drapeaux. On a piqué une quantité « d'agiotages » et la recette n'a pas dû être mince, car les amateurs de natation sont nombreux à Lyon, et hier surtout l'eau du Rhône était vraiment d'une température délicieuse.

Un concours s'ouvrira le 25 novembre 1892 à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand, pour un emploi de chef de travaux anatomiques et de physique à ladite école.

Le dimanche 29 mai, à 2 heures, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera à Saint-Martin-en-Haut une conférence agricole.

On nous annonce de Paris la nomination de M. Verdellet, l'ancien directeur du Théâtre-Bellecour, au poste d'administrateur général des Variétés. Nous ne doutons pas que M. Verdellet, qui a toujours eu de relations si courtoises avec la presse lyonnaise, ne réussisse parfaitement à Paris, où ses qualités de directeur, de metteur en scène et ses goûts artistiques seront très appréciés.

L'Echo de Lyon lui adresse toutes ses félicitations et tous ses vœux de succès.

Nos artistes :

M. Dethurens, notre compatriote, qui avait consenti, le mois dernier, à accepter le rôle du Marquis dans les *Cloches de Corneville*, pour venir en aide aux artistes du Théâtre-Bellecour, vient de signer un brillant engagement pour la saison prochaine à la Nouvelle-Orléans.

Le mois de mai, malgré la sécheresse persistante qui, pour nos champs et jardins devient une calamité, est toujours le mois fleuri.

Parmi les fleurs que l'on remarque à la boutonnière ou aux corsages, ce qui domine le plus ce sont les roses ; il en est une, que les anglais ont adoptée de préférence sur toutes les autres et que nous avons vue à la boutonnière et aux corsages de beaucoup de personnes. C'est la rose noisette : *William Allen Richardson*, que les roséristes ne désignent que sous le nom de William-Allen.

L'origine de cette rose est probablement ignorée par beaucoup de personnes, elle a été obtenue il y a une dizaine d'années par le rosiste Ducher. L'arbutus qui est sarmen-teux est très florifère, la fleur est de grande moyenne, le bouton un peu allongé, à demi-ouvert, les pétales se déroulent gracieusement, comme teinte elle est d'un beau jaune orange, passant au blanc jaunâtre à la floraison.

Beaucoup de boutonnières sont ornées de bouquets de bleuets, cette fleur ; la compagne du coquelicot dans nos moissons, était la fleur favorite de feu l'empereur Guillaume I^{er}. Nous nous demandons pourquoi orléanistes et légitimistes l'ont adoptée pour emblème ! Pauvres fleurs, pourquoi fait-on de vous des emblèmes politiques ! Après le lys, la rose, ensuite la violette et l'œillet, et maintenant le bleu. Laquelle choisira-t-on maintenant comme signe distinctif d'opinion politique.

De Moltke jardinier :

Il y a passeront tous ! N'a-t-on pas signalé l'amour que professe pour les fleurs le prince de Bismarck ! Il paraît que le vieux maréchal de Moltke était un plus haut point atteint de la manie de l'arboriculture. Les notes que son neveu vient de publier nous le représentent plantant, à soixante-huit ans, ses premiers arbres dans son domaine de Kreiszau. Par tous les temps possibles, il rendait visite à ses

arbres, et s'il oubliait parfois son manteau, il n'oubliait jamais son sécateur. A défaut de tuteur, il se servait de sa canne.

On le trouvait fréquemment plié en deux au pied de quelque arbutus, ou bien les yeux perdus d'admiration dans la contemplation d'un chêne. Ce de Moltke champêtre est une révélation. Planter des arbres à soixante-huit ans, c'est un amour un peu... sénile.

* *

Une curiosité artistique. Sait-on ce qu'est devenu certain manuscrit d'un roman que le grand peintre Meissonnier, notre compatriote, aurait écrit tout entier de sa main, et où il se mettait en scène dans des conditions tout particulièrement touchantes ?

S'il faut en croire quelques familiers de Meissonnier, l'artiste racontait que, venant de se marier, très pauvre, il avait décidé de se rendre avec sa femme au Havre, par la Seine. On s'embarqua à Bercy, mais en se trompant de bateau, ce dont on ne s'aperçut qu'à Melun. Que faire ?

L'argent du bateau ne peut être remboursé et les économies sont trop limitées pour songer à prendre un nouveau billet. Nos nouveaux mariés en prennent leur parti : ils se contentent d'une promenade en Seine-et-Marne.

Il paraît qu'il se trouvait dans ce petit roman des choses exquises. M^{me} Meissonnier, qui fut la seconde femme du maître, ne connaît pas ce manuscrit. Quelqu'un saurait-il ce qu'il est devenu ?

* *

Les amateurs de pain d'épice qui font en ce moment leurs provisions à la vogue de la Croix-Rousse feront bien de méditer sur les réflexions suivantes :

Malgré ses propriétés laxatives bien connues, il paraît que le pain d'épice jouit d'une réputation usurpée, car une circulaire du ministre de l'intérieur, adressée en date du 10 courant aux préfets, nous révèle que, d'après des analyses sérieuses, un morceau de 10 centimes pesant environ deux cents grammes, renfermait une quantité de proto-chlorure d'étain variant entre un et deux grammes.

Ce sel, violemment toxique, permet d'utiliser des farines plus que médiocres, de substituer la mélasse au miel et d'obtenir des produits en apparence de bonne qualité.

Une surveillance active va être exercée contre ceux des fabricants de pain d'épice qui n'hésitent pas à écouler une marchandise frelatée et dangereuse, dans le seul but de réaliser des bénéfices plus importants.

* *

Certains esprits s'en vont criant partout que le luxe a disparu depuis que la France est en République.

Il va se plaider, dans quelques jours, un procès qui prouvera tout le contraire et qui rappellera par beaucoup de côtés celui qui fut, en 1865, la princesse de Metternich à son courtier, qui lui réclamait une note de quatre-vingt mille francs.

Aujourd'hui, c'est une comtesse qui va plaider et elle va plaider pour une facture de cent vingt-six mille francs.

Cette fois, il y a trente-deux mille francs de satin à l'avantage de la République.

Que l'on aille dire, après cela, que le luxe est dans le marasme et que les femmes d'aujourd'hui sont moins élégantes que celles d'autrefois !

* *

Dédié aux shopenhauriens et autres personnages tristes :

Dans une de ses dernières séances, l'Académie de médecine a pris connaissance du rapport d'un docteur qui vient de trouver la formule d'une liqueur dont les propriétés sont fort originales.

Ce liquide, composé d'un mélange de phosphate de soude et de seigle ergoté, détermine chez ceux qui en absorbent une certaine dose, des accès de franche gaieté, qui se manifestent par une hilarité irrésistible, suivie bientôt d'un bien-être général.

Grâce à cette mixture, plus de gens de mauvaise humeur, plus de femmes nerveuses, plus d'hypocondrie, plus d'esprits chagrins, et, en un mot, plus de spleen.

Et si l'inventeur a trouvé en même temps le moyen de rendre son élixir agréable à boire, c'est assurément le remède le plus efficace qui ait été encore inventé pour guérir tous les maux de notre pauvre humanité.

QUATRIÈME CENTENAIRE

De la découverte de l'Amérique

Les fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique s'annoncent comme devant être particulièrement brillantes.

Devant le nombre, tous les jours croissant, des adhésions au congrès des américanistes de Huelva, les compagnies des chemins de fer français ont compris qu'il était de leur intérêt de favoriser ce mouvement en mettant ce voyage à la disposition de toutes les bourses.

Suivant l'exemple des compagnies espagnoles elles ont, toutes, décidé, ainsi que la compagnie transatlantique, d'accorder une remise de 50 0/0 aux porteurs d'une carte d'adhésion, du 15 septembre au 1^{er} novembre.

Ajoutons que, en outre de cet avantage exceptionnel, toutes les personnes qui souscriront à cet important congrès, recevront, avec les comptes rendus de la session, un magnifique volume, un ouvrage imprimé au convent de la Rabida, qui sera comme la lumineuse et scientifique synthèse de la question Colombienne.

Éditée et illustrée avec le plus grand luxe, cette publication vaudra à elle seule plus que le prix de souscription et sera certainement fort recherchée par les bibliophiles.

Les cartes d'adhésion à ce congrès se délivrent à toutes les personnes, hommes, dames et jeunes gens, qui en feront la demande moyennant le prix de 12 francs à adresser à M. le marquis de Croizier, délégué général à l'ambassade d'Espagne, 34, boulevard de Courcelles, à Paris.

Pour Lyon et la région, on peut s'adresser au consulat d'Espagne, 12, cours d'Herbouville.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

4^e journée du concours

Les séances de mardi et mercredi ont été consacrées aux tirs de l'armée active ; elles ont fourni au fusiil Lobel, notre nouvelle arme nationale, l'occasion de confirmer les qualités de précision qu'on lui reconnaît.

On en jugera d'ailleurs par les résultats que voici : Le premier prix de l'infanterie a été obtenu par le soldat Antixier, du 98^e de ligne, avec 25 points ; 2^e

Beaumont, école de tir de la Valbonne, 25 points ; 3^e Chaumaz, soldat au 158^e, 25 points ; 4^e Passet, soldat au 157^e, 24 points ; 5^e Franschini, école de tir de la Valbonne, 24 points ; 6^e Buza, sergent au 98^e, 24 points ; 7^e Sainte-Marie, soldat au 98^e, 24 points ; 8^e Martin, sergent au 158^e, 24 points ; 9^e Régat, soldat au 157^e, 24 points ; 10^e Mosnier, sergent-fourrier au 16^e, 24 points.

Le premier prix de la cavalerie a été gagné par M. Provins, maréchal des logis chef au 8^e cuirassiers, avec 24 points.

Hier, les catégories publiques étaient de nouveau ouvertes aux tireurs, et la fusillade a été des plus nourries pendant toute la journée. A signaler un maximum fait à l'arme de guerre par M. Jeandot, de Lyon ; aux armes de précision, M. Jullien, de Genève, s'est classé 2^e avec 190 points.

Plus de 80 tireurs assistaient au déjeuner, excellentement servi par Chavanat, le cantinier du 4^e concours national.

A la table d'honneur, nous remarquons : MM. Lander, président des Carabiniers genevois ; Julien, président du Guidon genevois ; Fralon, secrétaire de l'Arquebuse, de Genève ; docteur Reynard, membre du comité de l'Arquebuse, de Genève ; Bal, président de la société de Givors ; Arbel, président de Rive-de-Gier ; Raquet, président d'honneur, de Puteaux ; Contier, de Chalonsur-Saône ; Duplay, de Saint-Etienne ; Bernot, de Bordeaux ; Marchetti, d'Alger ; Gaudin, de Tournus.

M. Harent a, dans un speech plein d'humour, souhaité la bienvenue à tous.

M. Landez de Genève, parlant au nom des tireurs suisses, a remercié la société de Tir de Lyon, de son accueil fraternel et a invité les tireurs lyonnais à prendre part au prochain concours de l'Argentine.

Puis M. Parmentier, de Villefranche, unissant dans un même toast le président et le directeur du tir, a porté la santé de MM. Harent et Dussus.

Des coupes ont été décernées à MM. Arbel, de Rive-de-Gier ; Baudot et Plumant de Lyon, et Baud, de Genève.

Les mouches primées de la journée ont été faites par MM. Hugon, Grand, Bonnet, Auloy, Janin, Landry, Dupor et Maury de Lyon, Luthy de Genève, Raynet de Puteaux.

LE PONT DE LA BOUCLE

A la suite d'une réunion tenue hier soir, un groupe considérable de citoyens combien l'exécution d'un pont rigide de grande communication, à passage gratuit, rendrait des services au sixième arrondissement en reliant le boulevard du Nord aux quartiers si populeux de la rive droite du Rhône, ont pris l'initiative de signer des pétitions en vue de l'exécution immédiate du pont de la Boucle.

Ils invitent tous nos concitoyens à aller signer les pétitions qui sont déposées : brasserie de l'avenue du Parc, 5 ; café-restaurant Combe, boulevard du Nord, 6 ; café Grégoire, rue Garibaldi, 2 ; brasserie du Parc, bar du Parc et bar du Moulin-Rouge, à l'angle du boulevard des Brotteaux et du cours Vitton, café de la Tête-d'Or, angle du cours Vitton et de la rue Tête-d'Or ; café Chantal, 32, boulevard du Nord, comptoir Brunet, cours Vitton, 12.

UNE VICTIME DU DEVOIR

Mort du sergent Sivel

Ainsi que nous le faisons prévoir hier, le sergent-fourrier Sivel, de la 5^e compagnie, victime de l'accident survenu mardi dernier à l'incendie de la fabrique de cirages Berthoud et Co, rue de la Pyramide, n'a pas survécu à ses blessures.

Il a succombé la nuit dernière à deux heures du matin. Dès la veille, le docteur Gangolphe, qui le soignait avec un dévouement digne d'éloge, avait perdu tout espoir.

Une fièvre intense s'était déclarée et la science était impuissante contre le mal. Tout ce qui est possible fut tenté, mais, hélas, sans résultat.

M. Mallen, interne, reçut le dernier soupir de Sivel dont la décès vient s'ajouter au martyrologe, déjà long, des pompiers morts au feu.

Il est inutile de rappeler les noms qui sont dans la mémoire de tous. — Besson et, plus récemment dans le terrible incendie de la rue Ferrandière, les deux pompiers Devaux et Miraillet.

Thomas Sivel était âgé de 38 ans. Il exerçait à Vaise où il habitait, rue des Tanneurs, 2, la profession de peintre-plâtrier. C'était un garçon très jovial et très serviable fort estimé dans le quartier où il était bien connu.

De petite taille, très nerveux il était d'un courage à toute épreuve, et maintes fois, dans des sinistres, il se distinguait tant par son audace que par son dévouement.

Il appartenait depuis douze ans à la cinquième compagnie des sapeurs-pompiers où il avait su gagner l'estime de ses chefs.

Son zèle dans le service l'avait bientôt fait remarquer du capitaine Ponchon qui l'avait proposé pour les grades qu'il conquiert jusqu'à celui de sergent-fourrier.

Comme tel, il était chargé de l'administration de la compagnie et il ne ménageait point sa peine pour arriver à un bon résultat.

Le dévouement est, du reste, de tradition, dans la famille, le père de la victime a été lui-même sapeur-pompier pendant vingt années consécutives.

Sivel, qui a conservé toute sa lucidité d'esprit jusqu'à sa mort, avait manifesté le désir d'être transporté à Vaise où il voulait mourir.

Il n'était point possible, on le conçoit sans peine, d'accéder à ce désir.

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS-ROYAL

IX

Où finit la fête

C'était vrai, surtout en ce moment où le bonheur mettait au front de Lagardère sa rayonnante couronne. Lagardère était jeune comme Aurore elle-même, beau comme elle était belle.

Si vous l'aviez vue, la vierge amoureuse, cachant l'ardeur de son regard derrière la frange de ses longs cils, le sein palpitant, le sourire ému aux lèvres, si vous l'aviez vue ! L'amour chaste et grand, la sainte tendresse qui doit mettre deux existences en une seule, marier étroitement deux âmes ; l'amour, ce cantique que Dieu dans sa bonté laisse entendre à la terre, cette manne qu'il apporte la rosée du ciel ; l'amour qui sait embellir la laideur elle-même, l'amour qui met à la beauté une auréole divine,

l'amour était là, couronnant et transfigurant ce doux visage de jeune fille.

Lagardère pressa contre son cœur sa fiancée frémissante. Il y eut un long silence. Leurs lèvres ne se touchèrent point.

— Merci ! merci ! murmura-t-il.

— Dis-moi, reprit Lagardère, dis-moi, Aurore, avec moi, as-tu toujours été heureuse ?

— Oui, bien heureuse, répondit la jeune fille.

— Et pourtant, Aurore, aujourd'hui, tu as pleuré.

— Vous savez cela, Henri ?

— Je sais tout ce qui te regarde. Pourquoi pleurais-tu ?

— Pourquoi pleurent les jeunes filles ? dit Aurore voulant éluder la question.

— Tu n'es pas comme les autres, toi, quand tu pleures... Je t'en prie, pourquoi pleurais-tu ?

— A cause de votre absence, Henri. Je vous vois bien rarement, et aussi à cause de cette pensée...

Elle hésita. Son regard se détournait.

— Quelle pensée ? demanda Lagardère.

— Je suis une folle, Henri, balbutia la jeune fille toute confuse ; la pensée qu'il y a des femmes bien belles dans ce Paris ; que toutes les femmes doivent avoir envie de vous plaire, et que peut-être...

— Peut-être... ? répéta Lagardère acheminé à sa coupe de nectar.

— Que peut-être vous aimez une autre que moi.

Elle cacha son front rougissant dans le sein de Lagardère.

— Dieu me donnerait-il donc cette félicité ! murmura celui-ci en extase ; il faut croire...

— Il faut croire que je t'aime ! dit Aurore étouffant sur la poitrine de son amant le son de sa propre voix qui l'éfrayait.

— Tu m'aimes, toi, Aurore ! Sens-tu mon cœur battre ? Oh ! s'il est vrai ?... Mais le sais-tu bien toi-même, Aurore, fille chérie ? Connais-tu ton cœur ?

— Il parle, je l'écoute.

— Hier, tu étais un enfant.

— Aujourd'hui, je suis une femme.

— Lagardère appuya ses deux mains contre sa poitrine.

— Et toi ? reprit Aurore.

— Il ne put que balbutier, la voix tremblante, les paupières humides :

— Oh ! je suis heureux ! je suis heureux !

Puis un nuage vint encore à son front. Voyant ce nuage, la mutine frappa du pied et dit :

— Qu'est-ce encore ?

— Si jamais tu avais des regrets ? prononça tout bas Henri, qui baisa ses cheveux.

— Quels regrets puis-je avoir, si tu restes près de moi ?

— Écoute. J'ai voulu soulever pour toi, cette nuit, un coin du rideau qui te cachait les splendeurs du monde. Tu as entrevu la cour, le luxe, la lumière ; tu as entendu les voix de la fête. Que penses-tu de la cour ?

— La cour est belle, répondit Aurore ; mais je n'ai pas tout vu, n'est-ce pas ?

— Te sens-tu faite pour cette vie ? Ton regard brille ; tu aimerais le monde ?

— Avec toi, oui.

— Et sans moi ?

— Rien sans toi !

Lagardère pressa ses mains réunies contre ses lèvres.

— As-tu vu, reprit-il encore pourtant, ces femmes qui passaient souriantes ?

— Elles semblaient heureuses, interrompit Aurore, et bien belles.

— Elles sont heureuses, en effet, ces femmes ; elles ont des châteaux et des hôtels...

— Quand tu es dans notre maison, Henri, je t'aime mieux qu'un palais.

— Elles ont des amis.

— Ne t'ai-je pas ?

— Elles ont une famille.

— Ma famille, c'est toi.

Aurore faisait toutes ces réponses sans hésiter, avec son franc sourire aux lèvres. C'était son cœur qui parlait. Mais Lagardère voulait l'épreuve complète. Il fit appel à tout son courage et reprit après un silence :

— Elles ont une mère.

Aurore pâlit. Elle n'avait pu de sourire. Une larme perla entre ses paupières mi-closées. Lagardère lâcha ses mains, qui se joignaient sur sa poitrine.

— Une mère ! répéta-t-elle les yeux au ciel ; je suis souvent en compagnie de ma mère. Après vous, Henri, c'est à ma mère que je pense le plus souvent.

Ses beaux yeux semblaient prier ardemment.

— Si je l'avais, ma mère, ici, avec vous, Henri, poursuivait-elle ; si je l'entendais vous appeler : Mon fils ! Oh ! que seraient de plus les joies du paradis ? Mais, se reprit-elle après une courte

pause, s'il me fallait choisir entre ma mère et vous...

Son sein agité tressaillait ; son charmant visage exprimait une mélancolie profonde. Lagardère attendait, anxieux, haletant.

— C'est mal, peut-être, ce que je vais dire, prononça-t-elle avec effort ; je le dis parce que je le pense ; s'il me fallait choisir entre ma mère et vous...

Elle n'acheva pas, mais elle tomba brisée entre les bras d'Henri, et s'écria, la voix pleine de sanglots :

— Je t'aime ! Oh ! je t'aime, je t'aime !

Lagardère se redressa. D'une main, il la soutenait faible contre sa poitrine ; de l'autre, il semblait prendre le ciel à témoin.

— Dieu qui nous voit, s'écria-t-il avec exaltation, Dieu qui nous entend et qui nous juge, tu me la donnes ; je la reçois de toi, et je jure qu'elle sera heureuse !

Aurore entrouvrit les yeux et montra ses dents blanches en un pâle sourire.

— Merci ! merci ! poursuivit Lagardère en haussant le front de M^{lle} de Nevers jusqu'à ses lèvres ; tiens ! regarde le bonheur que tu fais ; je ris, je pleure ; je suis ivre et fou ! Oh ! te voilà donc à moi, Aurore, toute à moi !...

« Mais que disais-je tout à l'heure ? Ne crois pas que j'ai dit, Aurore, je suis jeune. Oh ! j'ai menti ! je sens déborder en moi la jeunesse, la force, la vie. Allons-nous être heureux ! heureux longtemps ! Cela est certain, adorée, ceux de mon âge sont plus vieux que moi. Sais-tu pourquoi ? Je vais te le dire. Les autres font ce que je faisais avant d'avoir rencontré ton berceau sur mon

chemin ; les autres aiment, les autres boivent, les autres jouent, que sais-je ! les autres quand ils sont riches comme je l'étais, riches d'ardeur, riches de téméraire courage, les autres s'en vont prodiguant follement le trésor de leur jeunesse. Tu es venue, Aurore : je me suis fait avare aussitôt. Un instinct providentiel m'a dit d'arrêter court ces largesses de cœur. J'ai thésaurisé, pour te garder toute mon âme. J'ai renfermé la fougue de mes belles années dans un coffre-fort. Je n'ai plus rien aimé, rien désiré. Ma passion, sommeillant comme la Belle au bois dormant, s'éveille, naïve et robuste ; mon cœur n'a que vingt ans ! Tu m'écoutes, tu souris, tu me crois fou. Je suis fou d'allégresse, c'est vrai, mais je parle sagement. Qu'ai-je fait durant toutes ces années ? Je les ai passées toutes, toutes, à te regarder grandir et fleurir ; je les ai passées à guetter l'éveil de ton âme ; je les ai passées à chercher ma joie dans ton sourire. Par le nom de Dieu ! tu avais raison, j'ai l'âge d'être heureux, l'âge de t'aimer ! Tu es à moi ! Nous serons tout l'un pour l'autre ! Tu as encore raison : hors de nous deux, rien en ce monde ! Nous irons en quelque retraite ignorée, loin d'ici, bien loin ! Notre vie, je vais te la dire : l'amour à pleine coupe, l'amour, toujours l'amour... Mais parle donc, Aurore, parle donc !

Elle l'écoutait avec ravissement.

— L'amour ! répéta-t-elle comme en un songe heureux, toujours l'amour !

A Céder

PARFUMERIE excellent quartier, centre. Rec. 90 fr. Bén. 40 0/0.

Prix, 7,000 fr.

Café-Comptoir s. quai trav. p. 2. log. 900. Rec. 35 fr. p. j.

Prix, 2,500 fr.

Mercerie Ganterie, rue p. 3. Af. 35,000 fr. Bén. 10,000.

Prix à débattre (Mariage)

Chocolaterie bien conc. n. u. au centre. Bén. 10,000 f. prouv.

Prix, 15,000 fr.

Épicerie Compt. p. d'u sine, 15 ans d'existence. Rec. 60 fr. par j., loyer, 500 fr. (Pressé)

Prix, 4,000 fr.

Chaussures sur cours pas de frais, fait 15,000 francs Double emploi.

Prix, 3,500 fr.

ON DEMANDE à louer 1. Lyon, un bon Comptoir.

S'adresser H. LOISELLET, 2 et 4, rue Victor-Hugo (Lyon).

JULES BONNARIC

DENTISTE

Rue Centrale, à Lyon

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

A VENDRE

Omnibus et Voitures de divers types s'attelant à un ou deux chevaux.

S'adresser à M. Rantonnet, au dépôt des fiacres et cars-riport, boulevard Pommerol, aux Charpenne-Lyon.

PLUS D'ÉCOULEMENTS

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de D^r GERRHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 18 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. Ces dragées sont vendues dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. D^r GERRHART, 34, rue de la Harpe, à Paris. (Rue de la Harpe, 34, Paris.)